

Quand le syndicalisme a voulu s'implanter au clos du nid, il s'est heurté à un véritable patron de combat : l'abbé Oziol. La CFDT en l'occurrence, a réussi à imposer l'élection de délégués du personnel, et, dès cet instant, le combat traditionnel syndicat/patron s'est développé. Il a revêtu très rapidement des formes assez aigües au Clos du Nid : licenciements de délégués du personnel, pressions, menaces de voies de fait (donnant lieu à l'heure actuelle à une enquête auprès du procureur), entraves à la marche du Comité d'Entreprise etc...

En Mai 68, on assiste en pleine crise politique à la création d'un syndicat FO (Force Ouvrière) au Clos, et, nous l'avons vu ce syndicat prit part activement à l'affaire et se rangea au côté du patronat.

Après les réunions publiques tenues par l'Union Départementale CFDT dans diverses régions de la Lozère et la campagne menée dans les journaux, il est inutile de revenir en détails sur la gestion du Clos. Il suffit d'évoquer les points les plus marquants du scandale financier :

— au mois d'Août 68, certaines pièces prouvant que la gestion du Clos était pour le moins douteuse, sont parvenues à l'UD CFDT de la Lozère.

#### QUELLES SONT CES PIÈCES ?

1) Photocopie d'une lettre émanant d'un notaire de Saint-Maur-les-Fossés, et adressée à l'abbé Oziol, dans laquelle on peut lire : « Vous trouverez sous ce pli, le reçu de la somme de 320.000 F que vous m'avez fait verser le 25 avril par la Société Générale... »

Photocopie du reçu mentionné précédemment : « Reçu de la somme de 320.000 F pour le dépôt, en vue de l'acquisition des Consorts de crémiers (Dincton) à réaliser »

Le 12 avril 1962, l'établissement du Clos du nid contractait un emprunt de 320.000 F auprès de la Société Générale pour son fond de roulement. Or, cet argent a été placé dans une affaire étrangère au Clos du Nid. En effet, une société immobilière dont l'abbé Oziol est l'un des principaux actionnaires a consacré cette somme à l'achat d'une propriété de Dincton, puis ladite société l'a revendue aux ateliers de la Colagne, en réalisant bien entendu un bénéfice non négligeable.

2) Le Clos du Nid suivant le système scolaire, en période de congé, des colonies de vacances viennent au Clos et payent pension à l'établissement. Il est clair pour tout le monde que l'argent ainsi versé doit aller en recette en atténuation, à savoir que les profits ainsi obtenus doivent entrer en ligne de compte lors de la fixation du prix d'une journée « au Clos du Nid ». Prix de la journée qui est en fait payé par les différentes caisses de sécurité (Sociale, Agricole, Militaire).

Or, ces fonds disparaissaient des comptes du Clos et revenaient au compte « association ». D'après les documents, il ressort que 250.000 F ont été ainsi détournés de la caisse du Clos du Nid. D'autre part, une photocopie du compte « association » montre clairement que l'abbé Oziol se servait de ce compte à ses propres fins ; on remarque par exemple : Argent retiré pour :

- payer son tiers provisionnel en 1966
- achats de meubles pour son appartement parisien
- rembourser des emprunts faits à droite et à gauche etc....